

DEPUIS 1974, LE CLUB DES PROPRIÉTAIRES A CONSEILLÉ PLUS DE 110 000 PROPRIÉTAIRES SUR TOUTE LA FRANCE

3 raisons pour adhérer au Club des Propriétaires



Un diagnostic rapide et fiable, des assurances sans petites lignes, sans vétusté et sans franchise.



Des réductions sur les services nécessaires pour votre locatif, et rentabilisé dès la première année !



Le club est à vos côtés en cas de litige ou simplement pour vous informer au quotidien.

Nos engagements :

- ✓ **Sécuriser** vos revenus locatifs,
- ✓ **Valoriser et préserver** votre patrimoine immobilier,
- ✓ **Obtenir** les meilleures solutions assurantielles adapté à vos besoins,
- ✓ **Évaluer, sélectionner** les dossiers locatifs de vos candidats locataires,
- ✓ **Échanger** avec un des experts du CLUB ou via le service juridique dédié.



Nous contacter

☎ 09 72 10 23 53 ✉ contact@leclubdesproprietaires.com

📍 05, avenue du parc de Procé - 44 100 Nantes

🕒 Du lundi au vendredi de 10h00 à 13h et de 14h30 à 18h00.



Vous êtes propriétaires bailleurs,

Vous avez investi dans un bien immobilier d'une surface de 45m² et l'avez mis en location pour un loyer de 650 € par mois.

Vous visez à capitaliser, à faire fructifier et à développer votre patrimoine, tout en générant des revenus réguliers...

Il est maintenant temps de sécuriser votre investissement immobilier, votre patrimoine et vos revenus locatifs.

ADHÉSION EXCELLENCE

228€

2 adhérents sur 3 choisissent cette formule !

ADHÉSION ACCESS

78€

nombre de bien illimité

ADHÉSION SÉCURITÉ

168€

+ 72 € par bien supplémentaire

+ 72 € par bien supplémentaire

➤ Analyse de risque personnalisé & conseils adaptés à votre situation



➤ Accompagnement dans la résolution amiable de votre litige



➤ Couvre les litiges liés à tous le domaine de l'immobilier (relation avec votre locataire, congé, voisinage, travaux, fiscalité...)



plafond de 22 313 € / sinistre

➤ Suivi complet de votre sinistre par un responsable



➤ Prise en charge des frais de recouvrement des loyers et charges impayés de votre locataire



➤ Prise en charge des frais de procédures en résiliation de bail et procédures d'expulsions



Loyers et Charges Remboursés

➤ Jusqu'à 90 000€



Protection Juridique

➤ Jusqu'à 6 000€



Détérioration Immobilière

➤ Jusqu'à 10 000€

GLI

Taux réduit : 2,95%

230 €/an



Obligatoire depuis la Loi ALUR de 2014



Recherche De Fuite

➤ Jusqu'à 3500€



Responsabilité Civile

➤ Jusqu'à 6 000 000€



Multirisque Habitation

➤ Jusqu'à la remise à neuf



Perte de loyer

➤ Jusqu'à 1 an remboursé

PNO

Taux réduit : 20%

108 €/an

Date et signature :



34€/mois

soit 416€/an



42€/mois

soit 506€/an



47€/mois

soit 566€/an

Je souscris aux contrats d'assurances groupe du Club des propriétaires :



Je reconnais avoir lu et accepté les IPID ainsi que les conditions générales des adhésions et des assurances GLI et PNO.